

Date de dépôt: 19 septembre 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'économie chargée d'étudier la pétition pour la sauvegarde des emplois chez British American Tobacco

Rapport de M. Alain Charbonnier

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est le 28 juin 1999 que la Commission de l'économie s'est réunie afin de traiter cette pétition 1249 pour la sauvegarde des emplois chez British American Tobacco signée par 156 personnes, employées de cette entreprise.

M. Carlo Lamprecht conseiller d'Etat, président du DEEE, et M. Jean-Charles Magnin, directeur des affaires économiques au DEEE, ont assisté à cette séance. Le procès-verbal a été excellemment tenu par M. Jean-Luc Constant. Que ces personnes en soient remerciées ici.

Ce rapport est rédigé malheureusement près de six ans après la séance de la commission. Le rapporteur désigné à l'époque n'a jamais daigné écrire ce rapport. Cela démontre les dysfonctionnements dont peut souffrir notre parlement de milice !

Cette pétition demandait expressément aux autorités politiques de ce canton et en particulier au Conseil d'Etat **qu'ils mettent tout en œuvre pour que leur entreprise puisse rester dans le canton et ainsi sauvegarder tous les emplois.**

En 1999, le fabricant de cigarettes British American Tobacco (BAT), suite à sa fusion avec un autre géant de la cigarette, ne souhaitait conserver qu'une seule usine en Suisse. BAT a donc pris la décision de regrouper ses

deux centres de production de Genève et Boncourt (Jura). Au moment du dépôt de la pétition, le choix définitif du lieu de ce regroupement n'avait pas encore été fait. Durant l'été 1999, donc après le traitement de la pétition par la commission, BAT a décidé de faire de Boncourt son unique centre de production en Suisse. Environ 250 emplois ont été ainsi supprimés à Genève. L'enjeu de la décision de BAT semble avoir été les allègements fiscaux proposés par les cantons. Malgré l'accord passé entre les cantons afin de ne pas se faire de concurrence fiscale, la commission a appris lors de l'audition des dirigeants de l'entreprise que l'offre du canton du Jura contenait le maintien, revu à la baisse, des allègements fiscaux octroyés jusque-là à BAT.

La commission a voté le 28 juin 1999 à l'**unanimité** (3 AdG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L) le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1249)

pour la sauvegarde des emplois chez British American Tobacco

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'ensemble du personnel de British American Tobacco Switzerland demande expressément aux autorités politiques de ce canton et en particulier au Conseil d'Etat qu'ils mettent tout en œuvre pour que leur entreprise puisse rester dans le canton et ainsi sauvegarder tous les emplois.

N. B. : 156 signatures

Les délégués:

*M^{mes} et MM. Béatrice Corte,
Marie-Angèle Hominal, Nadine
Muhlematter, Sylvie Sublet,
Pascal Michaud, Léon Pillet et
Pierre Sappey*

p.a. BAT

43, route des Acacias

Case postale 1655

1211 Genève 26